

Le

SEINE

FO la force syndicale **DGFIP 77**

&

MARNAIS

N ° 3 - SEPTEMBRE 2014

ÊTRE ADHÉRENT À UN SYNDICAT EST UN ACTE RÉFLÉCHI. ALORS QU'EST CE QUI DIFFÉRENCIE **F.O.** DES AUTRES ?

À **F.O.**, nous avons toujours privilégié la négociation par rapport à l'agitation et l'opposition systématique.

À **F.O.**, les décisions sont prises en toute indépendance, que ce soit à l'égard du patronat, du gouvernement, des partis politiques ou de tout autre groupement extérieur.

À **F.O.**, chaque adhérent est assuré qu'il peut défendre librement son point de vue sur toutes les questions relatives à la vie, aux orientations et au développement de l'organisation.

À **F.O.**, ce sont les Sections locales qui décident de leurs actions, les responsables nationaux sont là pour les aider, pas pour leur imposer leurs vues.

À **F.O.**, tous les agents ont la certitude d'être défendu avec égalité et loyauté.

Voici brièvement présenté l'esprit, la façon d'être et de défendre les intérêts des personnels de **F.O.-DGFIP 77**

L'adhésion ne donne pas droit à un badge, pin's ou casquette d'aucune sorte. Par contre, elle fera vivre votre syndicat et nous permettra de continuer à :

- * vous informer et rendre compte du mandat que vous nous avez confié
- * vous proposer gratuitement tous les ans «Le guide du Particuliers»
- * vous envoyer «Le Syndicaliste», notre revue trimestrielle
- * venir sur votre lieu de travail quand vous nous sollicitez.

De plus, le crédit d'impôt sur la cotisation syndicale est à hauteur de 66% de son montant. Ainsi, à titre d'exemple, une cotisation de 120 euros ne vous coûte en fait que 40 euros soit moins de 3,50 par mois !

Alors, N'hésitez plus... REJOIGNEZ NOUS !!!

RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ
DEPARTEMENTALE ET DES INFORMATIONS

COMPLEMENTAIRES SUR :

<http://www.fo-dgfip-sd.fr/077/>



Secrétaire
départementale :

Evelyne FRISCH

Secrétaire
départemental
adjoint :

Marie-Laure
DIEULESAINT

Trésorier :

Christophe
DESANGIN

Tresorière
adjointe :

Léonide TUERNAL

Michael THERREY

Jean-François LEGER

APRÈS LA CAPN N°6 DU 8 JUILLET 2014, UN DÉFICIT DE 1 543 CADRES B !!

AVANT LA CAPN

7 012 demandes de mutation ont été formulées par les agents (4 174 FF et 2 838 FGP).

Avant les suites, le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 51,1 % (47,6% FF et 56,4% FGP).

Sur les 1 265 agents promus par Liste d'Aptitude (LA) ou Concours Interne Spécial (CIS), 957 agents ont pu obtenir leur département d'origine, soit un taux de satisfaction de 76,44%.

Le nombre de stagiaires à affecter est de 471.

Les élus **F.O.-DGFIP** en CAPN sont intervenus pour rappeler que 308 agents promus par LA ou CIS n'avaient pas rejoint leur département d'origine et 61 d'entre eux avaient été affectés d'office.

Ils ont également rappelé la revendication de **F.O.-DGFIP** : le droit au retour sur le département d'origine pour tous les agents promus en interne.

C'est une attente forte des agents que **F.O.-DGFIP** défend seule face à l'administration.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont en outre, exigé de l'administration, l'appel des listes complémentaires des Concours B dans leur intégralité pour diminuer le déficit en contrôleur.

APRÈS LA CAPN

L'état des effectifs reste catastrophique : 1 543 cadres B au niveau national.

Ce déficit se répartit entre la Province - 956 et la RIF - 586,5.

À titre d'exemple nous pouvons citer le département de la Seine Saint Denis avec un sous-effectif de - 108 (l'ensemble des données est consultable sur le site <http://fo-dgfip.fr/>).

Le taux de satisfaction affiché par la Direction Générale est de 62 %, 92,3 % des rapprochements sont satisfaits.

Pourtant 205 agents promus par LA ou CIS ne sont pas affectés sur leur département d'origine.

Les représentants **F.O.-DGFIP** ont dénoncé la politique de suppression massive d'emplois qui conduit à une situation catastrophique dans les services. Cette CAP s'est déroulée dans un climat tendu et les travaux ne se sont pas ouverts à la date prévue.

Les élus **F.O.-DGFIP** ont exigé que les suites du mouvement prennent en compte un plus grand nombre de demandes, qu'aucun poste ne reste vacant alors qu'un agent le demande.

Cette intervention a permis de satisfaire 527 demandes supplémentaires entre le projet et le mouvement définitif (suites).

Toutefois la Direction Générale s'est refusée à prononcer les mouvements internes aux départements. De fait aucun agent déjà en poste dans un département n'a pu obtenir un changement de RAN ou de mission- structure dès lors qu'il avait une ancienneté inférieure à la coupure (cartes consultables en ligne sur notre site : <http://fo-dgfip.fr/>).

Dans l'instruction la Direction Générale s'était réservée la possibilité de ne pas effectuer les mutations internes arguant d'un « probable » manque de temps. Les représentants **F.O.-DGFIP** avaient dénoncé cette attitude qui pénalise les agents.

F.O.-DGFIP continuera à se battre pour le droit au retour et pour que promotion ne rime plus avec sanction.

DÉCLARATION LIMINAIRE **F.O.-DGFIP 77**

Monsieur le Président,

F.O.-DGFIP a toujours dénoncé le nouveau système de mutation avec son fonctionnement complexe et son inadaptation au réseau de la DGFIP.

A l'issue de la CAPN, nous voyons les limites du système avec un mouvement laissant apparaître un déficit de **1543 cadres B**.

C'est le résultat d'une gestion prévisionnelle catastrophique des effectifs et des carrières à la DGFIP.

A cet effrayant constat s'ajoutent des statistiques déplorables.

- **1 agent sur 2** ayant demandé une mutation n'a rien obtenu
- Concernant les agents dits « satisfaits » un très grand nombre a été affecté sur des vœux dépassant leur 10^{ème} ou leur 20^{ème} choix.
- Concernant les mutations suite à promotion, **1 agent sur 4** n'a pas pu être affecté dans son département d'origine.

Il est à noter également que la Direction Générale s'est refusée à prononcer les mouvements internes aux départements.

De fait aucun agent déjà en poste dans un département n'a pu obtenir un changement de RAN ou de mission-structure dès lors qu'il avait une ancienneté inférieure à la coupure (en Seine et marne, contrôleur 1^{ère} classe 9^{ème} échelon pour la filière GP et contrôleur 2^{ème} classe 10^{ème} échelon pour la filière fiscale).

F.O.-DGFIP constate donc que le système des résidences d'Affectations nationales (RAN) accroît la dif-

ficulté d'obtenir une mutation et augmente les risques d'éloignement.

Ainsi de nombreux collègues notamment les plus jeunes, dépités, décident de ne pas déposer de demande de mutation ou pire, de refuser de passer les concours redoutant une affectation non désirée

En conclusion **F.O.-DGFIP** condamne :

- **des CAP Nationales trop tardives** qui pénalisent les collègues en attente de leur affectation (logement, scolarité et mode de garde des enfants)
- **le nombre d'affectation en ALD sans résidence** qui opacifie le système et crée une précarisation de la situation des agents.
- pour les trésoreries, une affectation « compartimentée » des B et C qui ne tient pas compte de **l'effectif global des postes**.

F.O.-DGFIP revendique :

- **une affectation à la ville** et non pas à la RAN
 - **« le droit de retour » au département pour les promus de C en B par liste d'aptitude ou concours**, considérant que le gain lié à cette promotion ne justifie pas une telle mobilité forcée.
- Le bénéfice de cette règle de l'ex filière GP étendu à l'ensemble des agents permettrait de ne plus vivre une promotion comme une sanction.

F.O.-DGFIP revendique aussi deux vrais mouvements par an en plus du mouvement spécifique. Cette mesure permettrait de coller au plus près des besoins en tenant compte des départs naturels et autres (retraites....) et résoudrait au moins pour partie le problème des postes vacants.

COMPTE-RENDU CAPL «MUTATIONS»

En préambule, **F.O.-DGFIP 77** a de nouveau dénoncé le nouveau système de mutation et ses conséquences (voir déclaration liminaire).

A l'issue de la **CAPL**, lors du vote, **F.O.-DGFIP 77** a choisi de s'abstenir.

Car même si le mouvement a satisfait une grande majorité de contrôleurs qui ont pu obtenir très souvent leur premier choix, tous n'ont pas obtenu satisfaction.

En effet, malgré les efforts réels de la Direction Locale qui a essayé d'affecter les ALD en tenant compte de la situation globale des effectifs C et B, trop de postes restent déficitaires et trop de collègues ALD sont affectés loin de leurs intérêts familiaux.

Comment la Direction va t'elle soutenir ces postes quand par ailleurs les postes en EDR restent gelés ? **F.O.-DGFIP 77** s'étonne également de l'utilisation abusive des détachements en plus des ALD qui opacifie un peu plus le système des mutations

**IL N'Y A PAS DE REPUBLIQUE
SANS SERVICE PUBLIC !**

www.jenoustousfo.fr



4 Décembre 2014, l'élection syndicale

5,5 millions de fonctionnaires et agents des services publics
(Etat, Collectivités Territoriales, Santé et Hôpitaux)
votent pour leur syndicat

Nous sommes tous concernés !

FO *la force syndicale* **DGFIP**

CONTACT

NOM : PRENOM:

ADRESSE :
.....
.....

Tel : Mel :

- Souhaite recevoir les informations de **F.O.-DGFIP 77**
- Souhaite être contacté(e) par **F.O.-DGFIP 77**
- Souhaite adhérer à **F.O.-DGFIP 77**

(66% de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu)

Coupon à retourner à **F.O.-DGFIP 77 Evelyne FRITSCH - Trésorerie de La Ferté Sous Jouarre**
31, rue Pierre Marx BP 42 - 77260 LA FERTE SOUS JOUARRE